

Réunion du Conseil Communautaire 05.07.2011 / TARSUL

Compte-rendu

Liste des présents :

Présents : MM. BAUDRY. LASSERTEUX. STAIGER. CHAUTEMPS. DUPIN. MAILLOT. BAUJARD. GAUDE. GASSE. COLLET. FONT. LAVEVRE. BALLAND. ROBIN. THABARD. BOLDRINI. BEZIAN. MONOT. FREQUELIN. VANNESTE. ALBIN. BOULAY. SAULIN. GRADELET. LUYT. VERGER. KROL. Mmes GUELAUD. CHANUSSOT. CORMILLOT. LETOUZEY. DURAND-BADET. MARTINEZ.

Suppléants : MM. GRELET. VIARDOT.

Personnes excusées :

MM. BOIRIN.
M. MICHELIN (pouvoir à Mme GUELAUD)
Mme. GUINET (pouvoir à M. COLLET)

Personnes absentes :

MM. MOYEMONT. MARTIN.
Mme.

Assistaient également à la réunion :

Mme TORRE
MM. BAILLEUL. SCHWEIZER. DE LAMBERTERIE. DARPIN. Mme MAILLOT

Rédaction : Véronique GOUDET, le 22/08/2011

Validation : Michel MAILLOT, le 29/08/2011

Diffusion : Délégués communautaires

23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 28 juin 2011 est adopté à l'unanimité

2/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Président présente le schéma proposé et envoyé à toutes les communes et leurs groupements par les services de la Préfecture. En ce qui concerne la Covati, dans un premier temps, il n'y a pas de modification. Dans les orientations, il est proposé un regroupement avec les communautés de communes de Selongey et des Sources de la Tille.

Les organes délibérants concernés par les propositions peuvent émettre un avis sur ce qui les concerne. Sans délibération dans le délai de trois mois à compter de la notification du schéma, l'avis est réputé favorable.

Pierre Bezian demande une modification du projet de délibération proposé en ce qui concerne les orientations au vu du manque d'éléments fiscaux et des regroupements futurs.

Une nouvelle rédaction est proposée par Oger Luyt, la délibération est adoptée comme suit.

Délibération 61/2011

Vu la loi de réforme des collectivités du 16 décembre 2010,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par le préfet et notifié le 16 mai 2011,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

ACCEPTÉ les objectifs à atteindre en Côte d'Or au titre du chapitre III du projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé concernant la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon ainsi que la suppression du Syndicat de la Tille profonde.

En ce qui concerne les orientations définies dans le chapitre IV du SDCI, le Conseil Communautaire, avant de se prononcer SOUHAITE :

- Une présentation aux trois collectivités concernées d'une simulation fiscale
- Une harmonisation des bases entre toutes les communes impactées par le regroupement
- Une nouvelle concertation autour de la proposition d'orientation en fonction des décisions prises dans le schéma au 31 décembre 2011.

En effet, les regroupements décidés chez nos voisins peuvent avoir une incidence sur le regroupement proposé dans les orientations actuelles.

REFUSE toute modification et regroupement des syndicats d'eau et/ou d'assainissement actuels, compte-tenu des caractéristiques et des niveaux d'équipement très différents entre les syndicats (tarifs, investissements, gestion et qualité des réseaux). Certains regroupements ne pourraient être envisagés avant une étude approfondie sur les conséquences financières pour les collectivités et les usagers.

Michel Maillot propose qu'un travail de réflexion soit mené dès le mois de septembre sur les orientations futures.

3/ Projet éolien

Michel Maillot précise que c'est la Covati qui porte le projet de création de ZDE mais qu'elle se place dans le strict respect de l'avis des conseils municipaux des communes impactées.

Nicolas Golmard présente le power point concernant le projet de création de Zone de Développement Eolien.

Alain Verger précise que l'étude sera réalisée à titre gracieux par la société Opale Energies Renouvelables

Luc Baudry demande ce que pense la communauté de communes de Selongey du projet.

Alain Verger répond que la communauté de communes de Selongey a acté ce projet et qu'elle est en attente de la décision de la Covati.

Nicolas Golmard précise que sur le plan administratif un projet intercommunautaire a plus de poids. La loi Grenelle de l'environnement II impose les parcs éoliens à partir de 5 éoliennes.

Délibération 62/2011 : dépôt de dossier de création d'une ZDE

Le Président de la Covati rappelle au conseil communautaire :

- Que la Covati a acquis la compétence « études prospectives, création et gestion de zones de développement de l'éolien, ou de tout autre projet industriel de développement des énergies renouvelables » et a lancé une étude de faisabilité ZDE sur l'ensemble du territoire communautaire, étude élargie sur la communauté de communes du Canton de Selongey (CCCS) et la commune de Cussey-les-Forges.
- Que la demande de création de Zone de Développement Eolien (ZDE) ne peut être portée et déposée auprès de la préfecture de Côte d'Or que par la Covati et serait effectuée de manière conjointe avec la CCCS et la Commune de Cussey-les-Forges.
- Que l'étude ZDE a été présentée au conseil Communautaire de la Covati (09.11.2010), examinée par la commission « énergies renouvelables », ainsi que par chacun des conseils municipaux des communes concernées par le périmètre de la ZDE qui se sont exprimés par délibération.

Le Président rappelle ensuite les résultats de l'étude de faisabilité ZDE menée à l'échelle intercommunale, présente la synthèse des délibérations des communes concernées et l'avis de la commission ENR, qui propose un périmètre final de ZDE compatible avec les instructions détaillées de la circulaire interministérielle du 19/06/2006 relative à la création des ZDE terrestres, et les lois du 13 juillet 2005 et du 13 juillet 2010.

Ce périmètre de ZDE concerne, au niveau du territoire de la COVATI, une partie des territoires communaux d'Avelanges, Crecey-sur-Tille, Marey-sur-Tille, Saulx-le-Duc et Villey-sur-Tille.

Vu l'avis favorable de la commission énergies renouvelables de la Covati en date du 29 juin 2011,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, par 33 voix favorables, 1 voix contre (Denis Gasse) et 1 abstention (Oger Luyt),

VALIDE les périmètres de la ZDE sur le territoire de la COVATI ;

FIXE les niveaux de puissance minimum et maximum de la ZDE à respectivement 10 et 90 MW ;

AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de ZDE conjointement avec la communauté de communes du Canton de Selongey et la Commune de Cussey-les-Forges ;

PRECISE qu'en cas de réalisation d'un projet éolien, une Cotisation Economique Territoriale de zone ne sera mise en place qu'en cas d'accord entre la COVATI et les communes concernées territorialement par les périmètres ZDE sur le montant des attributions de compensation ;

DONNE au Président pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

Délibération 63/2011 : convention de prestations de services avec Opale

Le président expose :

Au vu des résultats de l'étude de faisabilité « zone de développement éolien » (ZDE) confiée à la société OPALE Energies Naturelles, la Covati a décidé d'élaborer un dossier de demande de création de ZDE puis de le déposer auprès de la Préfecture de la Côte d'Or,

La société OPALE Energies Naturelles se propose d'assister la COVATI pour élaborer le dossier de demande de ZDE dans le respect des instructions détaillées définies par la circulaire interministérielle du 19 juin 2006 relative à la création des ZDE terrestres et des lois du 13 juillet 2005 et du 13 juillet 2010,

Il s'agit de la part de la Société OPALE Energies Naturelles d'un apport volontaire en nature des études réalisées et présentées sous la forme d'une convention de prestation de services annexée à la présente délibération,

Cette prestation de service est entièrement gratuite.

Sa durée est d'une année.

Son objet est l'assistance technique, administrative et réglementaire dans l'élaboration du dossier de demande de création de ZDE.

Vu l'avis favorable de la commission énergies renouvelables de la Covati en date du 29 juin 2011,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 33 voix favorables, 1 voix contre (Denis Gasse) et 1 abstention (Oger Luyt),

DONNE un avis favorable à la proposition de convention de prestation de services à titre gracieux de la société OPALE Energies Naturelles,

AUTORISE le Président à signer cette convention.

4/ Actions sociales

Enfance jeunesse

La délibération est présentée par Jean-Marc Collet.

Délibération 64/2011 : Création de postes d'adjoints d'animation 2^{ème} classe

Vu la gestion par la Covati des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires,
Vu le vote du budget 2011,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE la création à compter du 5 septembre 2011 de 3 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à raison de 17 heures 30 hebdomadaires.

Ces postes sont créés conformément à l'article 3 – alinéa 4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DIT que les agents seront rémunérés à l'indice brut 297 indice majoré 295.

AUTORISE le Président à signer les contrats correspondants ainsi que tout avenant éventuel

DIT que les crédits sont prévus au budget 2011.

Transport à la demande

Marie Capucine Barrachin présente le bilan du service sur les six derniers mois (power point joint)

Suite à la décision prise au dernier conseil communautaire, un cahier des charges a été établi afin de lancer l'appel d'offres.

Il tient compte des aménagements suivants :

Proposition d'une halte à Gemeaux et en gare de Clénay St Julien, les horaires étant cadencés avec les TER.

Le prix sera fixé au kilomètre et tiendra compte du temps d'attente.

Le but de ces modifications étant d'offrir un service plus performant mais qui coûte moins cher à la collectivité qu'aujourd'hui.

Un schéma de mobilité a été réalisé en 2008 et les rencontres avec les clubs du 3^{ème} âge et l'hôpital d'Is sur Tille montrent qu'il y a beaucoup de clients potentiels.

Délibération 66/2011 : approbation du cahier des charges

Le Président expose :

Le transport à la demande consiste à assurer les transports, ne relevant d'aucune prise en charge sanitaire ou sociale, à destination et en provenance des Communautés de Communes des Sources de la Tille et des Vallées de la Tille et de l'Ignon.

Le transport à la demande des Communautés de Communes est un service conçu pour fonctionner 1,5 jour par semaine (Le Jeudi et le Samedi matin).

L'organisation générale consiste à proposer un service où le transporteur définira les courses en fonction des réservations de la clientèle.

Il permet à tous les habitants des communes des communautés de communes de se rendre au chef lieu de canton ainsi qu'à Dijon.

Les points et les heures d'arrivée sont fixes.

Le service est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Par délibération du 28 juin 2011, le conseil communautaire a décidé de poursuivre le service en proposant des aménagements.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 27 voix favorables et 8 abstentions (Pierre Bezian, Marc Chautemps, François Dupin, Gilles Krol, Christophe Monot, Luc Baudry, Jean-Denis Staiger, Michèle Chanussot)

APPROUVE le cahier des charges.

AUTORISE le lancement du marché de transport à la demande.

AUTORISE le Président à demander les subventions au Conseil Général.

5/ Office de Tourisme

La délibération est présentée par Oger Luyt.

Délibération 65/2011 : subvention fête de la truffe

Le vice-président chargé du tourisme et de la culture présente le budget prévisionnel de la fête de la truffe et des papilles qui aura lieu à Is sur Tille le samedi 22 octobre 2011.

Celui-ci s'élève à 7 000 € qui seront couverts à hauteur de 3 000 € par la Covati.

Le solde soit 4 000 € sera demandé au conseil général et au conseil régional sous forme de subventions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à demander une subvention au Conseil Régional d'un montant de 2 000 €.

AUTORISE le Président à demander une subvention au Conseil Général d'un montant de 2 000 €.

6/ Service de balayage intercommunal

Daniel Lavèvre présente le projet de délibération relatif à la mise à disposition de personnel par la commune d'Is sur Tille pour le service de balayage des voiries.

Des précisions sont demandées par certains élus.

Eric Saulin demande s'il y a un délai prévu pour la formation du remplaçant.

Michel Maillot répond que la formation est en cours.

Daniel Lavèvre informe les membres que le planning est établi pour deux semaines et qu'il est très difficile de satisfaire à une demande d'intervention sous 48 heures.

Michael Frequelin demande si les petites communes sont prioritaires pour demander un passage de la balayeuse lorsque leur cantonnier est présent.

Nicolas Golmard répond que la seule contrainte est de respecter le délai de 15 jours afin que le planning puisse être organisé.

Délibération 67/2011 : mise à disposition de personnel

Le Président donne lecture du projet de convention de mise à disposition de personnel entre la Covati et la Commune d'Is-sur-Tille dans le cadre du fonctionnement du service de balayage intercommunal des voiries.

Vu, le règlement du service de balayage intercommunal des voiries de la Covati

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel à intervenir entre la Covati, la Commune d'Is-sur-Tille et l'agent mis à disposition dans le cadre du service intercommunal de balayage des voiries.

La Convention est annexée à la présente délibération

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

7/ Questions diverses

- Une réunion de la commission développement économique s'est tenue le 23 juin 2011. Le compte-rendu a été envoyé à tous les délégués.

Le thème de la commercialisation du Parc d'Activités a été abordé :

La CCI a déconseillé d'avoir recours à des entreprises de prospection. Elle conseille d'organiser une communication plus élaborée qui pourraient être réalisées par une agence spécialisée afin de relancer l'action en terme commercial.

Le recours à une SEM a été abordé pour le développement futur du Parc d'Activités et sera étudié.

Une nouvelle solution peut également être envisagée, il s'agit de créer une société publique locale (SPL). Les SPL sont des sociétés anonymes dont les actionnaires sont exclusivement des collectivités. Les opérations d'aménagement et de construction peuvent leur être confiées.

Une réflexion sera engagée dans ce sens.

La séance est levée vers 22 h 15